

# SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2017

-----

L'an deux mil dix-sept et le six du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Convocation : 30/10/2017.

Présents : MM & Mmes Bernard BRUNET – Patrick VIGNERON – Joël GAUTHIER – Pierre COURIVAUD – Katia GENILLON – Richard CHAUVIN – Gontran BODESCOT.

Excusés : M. & Mme Jean-Pierre POPILLE – Nathalie GARCIA.

Absente : Mme Carole DESCHAMPS.

Secrétaire de séance : M. Joël GAUTHIER.

## OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 02 octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

## I/ FINANCES

### 1) CANTINE SCOLAIRE

L'assemblée générale du Sou des Écoles s'est tenue le 09 octobre dernier. Concernant la Cantine Scolaire, le bilan financier pour l'année scolaire 2016/2017 présente un solde créditeur. 4 224 repas dont 206 repas adultes ont été servis à la Cantine au tarif de 3.50 € puis 3.70 € le repas par enfant et 4.65 € puis 4.85 € pour les adultes. Il est constaté une baisse du prix de revient d'un repas puisqu'il s'élève à 4.35 € par personne contre 4.60 € l'année scolaire précédente (frais d'alimentation, de personnel...).

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de la Cantine Scolaire.

Au vu du bilan évoqué ci-dessus, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- vote une subvention de l'ordre de 0.80 € par repas servis (4 224), soit 3 379.20 € ;
- dit que les crédits sont inscrits au budget communal 2017, article 6574.

### 2) COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Reçu ce jour, Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention pour la Coopérative Scolaire. N'ayant aucun bilan financier à l'appui, le Conseil Municipal décide de demander des comptes après des enseignantes, avant de prendre une décision.

### 2) CDG 69 - ASSISTANCE JURIDIQUE

Monsieur le Maire informe les Conseillers Municipaux que depuis 1995, la Commune adhère au Service Assistance Juridique du Centre de Gestion du Rhône.

Afin de permettre le maintien de l'équilibre financier du service, le Conseil d'Administration de l'établissement a décidé, le 19 juin dernier, de nouveaux montants de participation et d'appliquer les résultats du recensement entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Pour la Commune de CHIROUBLES, la participation s'élèvera à 169 € pour l'année 2018, au titre des missions temporaires et de demander une participation supplémentaire dans le cas où il serait sollicité la mise à disposition d'un juriste afin d'assister dans la conduite d'un dossier contentieux.

Monsieur le Maire présente un avenant à la Convention AJ 95-08 relatant les dispositions ci-dessus.

Après réflexion et en avoir délibéré, les Conseillers :

- ACCEPTENT de poursuivre le recours à la mission assistance juridique ;
- APPROUVENT l'avenant 2018 ;
- AUTORISENT Monsieur le Maire à le signer ;
- DISENT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 et suivants.

## **II/ BÂTIMENTS**

### **1) RÉNOVATION THERMIQUE ET ACCESSIBILITÉ PMR DES BÂTIMENTS COMMUNAUX** (Rapporteur Monsieur Joël GAUTHIER)

La Collectivité a convoqué les entreprises retenues et l'architecte Antoine BERNADAL à la réunion préparatoire de chantier, qui s'est tenue le vendredi 20 octobre 2017. L'entreprise PEYNET était absente à cette réunion. Des généralités administratives et financières ont été évoquées ainsi que l'installation du chantier. Le démarrage des travaux a été fixé au 06 novembre 2017 et ce, pour une période de 6 mois.

#### **2) ÉGLISE**

A/ DETR 2011 : Par arrêté n° E-2017-486 du 05 octobre 2017, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, proroge d'une durée de deux ans, soit jusqu'au 12 mai 2019, la date ultime d'achèvement des travaux de restructuration de l'Église Saint-Germain.

B/ FONDATION DU PATRIMOINE : Le dossier pour le lancement d'une nouvelle souscription sera présentée au Comité Technique le 17 novembre prochain. En attente de sa validation, une proposition de bon de souscription établie par la Fondation du Patrimoine est présentée aux Conseillers. Quelques modifications seront apportées quant à l'affectation des dons.

C/ RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES : Le dossier de demande de subvention a été déposée à la Région par l'intermédiaire de Monsieur Jérémy THIEN, Conseiller Régional ➤ pas de nouvelle à ce jour.

#### **3) LOCATIONS LOGEMENTS / GITE**

A/ LOGEMENT MATRAY : Monsieur le Maire informe qu'il a effectué une visite de l'appartement ; un dossier de candidature a été déposé puis retiré.

B/ IMPAYÉS : Monsieur le Maire énumère le montant des impayés enregistrés à ce jour, soit :

- |                         |          |                                       |
|-------------------------|----------|---------------------------------------|
| - FENOUILLET Marie      | 826.42 € | - loyers et charges logement Geoffroy |
| - GRESS Camille         | 708.23 € | - loyers et charges logement Geoffroy |
| - Famille MATRAT RENAUD | 495.55 € | - loyers et charges logement Mélinand |

Malgré des relances régulières, aucune régularisation n'est effectuée de la part des locataires et aucun justificatif n'est apporté concernant ces retards de paiement.

C/ GITE : Monsieur le Maire présente un récapitulatif des locations du gîte pour l'année 2016, soit :

Nuitées	Nuitées sup.	Nuitées individuelles	Courts séjours	Longs séjours	Séminaire 3 jours 2 nuits	Séminaire 2 jours 1 nuit	Taxes de séjour	Forfait ménage	Petits déjeuners
34	18	2	0	5	0	1	1 010 pers.	28	21

Les recettes s'élèvent à 31 140.25 € et les dépenses à 29 636.20 € (coût de l'agent – électricité – téléphone – contrats de maintenance – produits d'entretien – remboursement de prêt...), soit un solde positif de 1 504.05 € (- 6 040.32 € en 2015). Monsieur le Maire rappelle que l'annuité du prêt est relativement conséquente (17 052.80 € pour cette année) et court jusqu'en 2028.

### **III/ VOIRIE**

#### **1) TRAVAUX**

L'entreprise Marc RÉVILLON est intervenue pour terminer le curage de fossés sur les voies communales.

Monsieur le Maire annonce avec regret le départ de Monsieur Jean-Claude BENAS, Conducteur des travaux à la Communauté de Communes Saône Beaujolais, à la fin de cette année. Pour l'instant, il ne semble pas y avoir de remplaçant.

#### **2) STATIONNEMENT**

Suite à un courrier recommandé reçu en Mairie, Monsieur le Maire a dû adresser un courrier à tous les habitants de l'Allée des Géraniums, leur demandant de ne pas stationner le long de cette voie, vue son étroitesse et afin de permettre l'accès aux véhicules de secours sans difficulté et éventuellement les véhicules de livraison le temps que la manutention soit effectuée.

Il est à noter que cette recommandation est valable pour toutes les voies communales.

### **IV/ CONTRAT D'AFFERMAGE : AVENANT N° 4**

Monsieur le Maire expose qu'il a rencontré Monsieur Sébastien LAZZARONI de SUEZ Eau France SAS afin d'évoquer les modalités d'exploitation du nouveau réseau créé au Bourg entrée sud.

Monsieur le Maire rappelle que la Collectivité a délégué son service d'assainissement collectif à SUEZ Eau France SAS par un contrat d'affermage signé le 17 juillet 2008 et ses avenants n° 1 – 2 et 3. Ce contrat est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008 pour une durée de 10 ans.

Monsieur LAZZARONI viendra présenter le projet d'avenant au contrat le lundi 13 novembre 2017, à 15 h 00.

### **III/ ORGANISMES EXTÉRIEURS**

#### **1) COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS (CCSB)**

A/ PARCELLE D 330 « LA TERRASSE » : Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du projet de valorisation touristique et paysagère de « La Terrasse » de CHIROUBLES, plusieurs aménagements sont prévus, dont la réalisation d'une zone de stationnement, qui constitue la première phase des travaux. Cette zone de stationnement sera aménagée à l'arrière du chalet, en terrasses avec 3 plateformes, et concerne 3 parcelles privées cadastrées section D n° 33, n° 331 et n° 367.

La parcelle cadastrée section D n° 330, est divisée entre un propriétaire privé et la Commune de CHIROUBLES.

La Communauté de Communes Saône Beaujolais sollicite l'autorisation de la Commune pour la réalisation des travaux évoqués ci-dessus sur la parcelle D n° 330.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- AUTORISE la réalisation sur son terrain cadastré D n° 330, des travaux nécessaires au projet de valorisation touristique et paysagère de « La Terrasse » de CHIROUBLES.

B/ RAPPORT CLECT : Monsieur le Maire fait part de la tenue de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT), le 21 septembre 2017 à BELLEVILLE.

Suite aux transferts de compétences intervenus au 1er janvier 2017 ou à intervenir au 1er janvier 2018, en lien avec la fusion des Communautés de Communes et intégration de la Commune de SAINT GEORGES DE RENEINS, et suite à la définition de l'intérêt communautaire, la CLECT a été saisie pour évaluer les charges transférées correspondantes, entre les Communes et la CCSB.

Le rapport adopté à l'unanimité par la CLECT et par le Conseil Communautaire le 21 septembre 2017 porte sur 3 domaines :

- L'urbanisme,
- La voirie,
- Le gymnase de MONSOLS.

Ces différents transferts de charge ont fait l'objet d'une évaluation entreprise en collaboration avec les Communes, afin de déterminer l'impact financier de ceux-ci et de neutraliser cet impact, par le biais des attributions de compensation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE ce rapport.

#### C/ COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS :

- ❖ Réunion service Conseil en Energie Partagée (CEP) porté par le SYDER en partenariat avec la CCSB, le 11 octobre à FLEURIE (Rapporteur Monsieur Gontran BODESCOT) ☞ bilan 2017 du service sur le territoire de la CCSB ☞ projet sur installation d'une chaufferie bois (étude à CHÉNAS) ☞ projet Photovoltaïque (recherche de Communes volontaires) ☞ proposition d'actions sur l'éclairage public (recherche de Communes volontaires) ☞ visite de l'école maternelle de FLEURIE.
- ❖ Réunion d'échanges, le 11 octobre à BEAUJEU, sur la mutualisation de matériel de voirie (Rapporteur Monsieur Patrick VIGNERON) ☞ bilan sur les modalités de mise à disposition du matériel, sur l'utilisation... Pour la Commune de CHIROUBLES, le matériel proposé n'est pas particulièrement adapté.
- ❖ Commission Agriculture, Sylviculture, Viticulture le 03 octobre à MONSOLS (Rapporteur Monsieur Patrick VIGNERON) ☞ réflexion sur une remobilisation des terrains en friche ☞ réflexion sur une nouvelle organisation de la Fête des Crus (journées « portes ouvertes », Fête du Beaujolais à LYON...) ☞ réflexion sur des aides pouvant être apportées aux exploitations agricoles lors d'évènements climatiques (canon à grêle, bassin de rétention...) ☞ projet de visite d'une scierie.
- ❖ Commission Tourisme (Rapporteur Monsieur Richard CHAUVIN) ☞ projet d'aménagement du Lac des Sablons à BELLEVILLE ☞ fonds d'intervention en faveur du petit patrimoine ☞ point sur les fusions des Offices de Tourisme ☞ bilan des différentes animations estivales ☞ point sur les dossiers en cours (pour CHIROUBLES : aménagement à La Terrasse)... ☞ taxe de séjour.

#### 2) SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU HAUT BEAUJOLAIS

Les travaux à « Propières » débutés en octobre 2017 sont achevés. Ils ont été réalisés par l'entreprise PETAVIT. Les conventions de passage sur les terrains privés signées par les propriétaires ont été retournées sans difficulté au Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut-Beaujolais. La réception des travaux aura lieu le jeudi 09 novembre 2017 avec les propriétaires.

### IV/ QUESTIONS DIVERSES

Sont évoqués :

#### 1) COMMISSIONS COMMUNICATION, FÊTES & CÉRÉMONIES

La Commission s'est réunie le 20 octobre 2017, avec les Présidents(es) des associations communales pour l'élaboration du calendrier des manifestations 2018. Madame Katia GENILLON rapporte qu'il y avait moins d'associations représentées et également moins de manifestations prévues en 2018. Le calendrier est en cours de saisie et sera transmis aux Présidents(es) pour validation de leurs dates réservées.

Madame Katia GENILLON a demandé que les articles et photos pour l'élaboration du bulletin communal soient transmis dès que possible. Elle va lancer une consultation pour la mise en page et l'impression du bulletin 2017.

## **2) SOU DES ÉCOLES**

Monsieur le Maire relate les propos évoqués lors de l'Assemblée Générale du SOU DES ÉCOLES, qui s'est tenue le 09 octobre dernier : bilan des actions menées – bilan financier – changement de membres au sein du Bureau.

## **3) COLLÈGE JEAN-CLAUDE RUET**

Une réunion du Conseil d'Administration s'est tenue le 28 septembre dernier, au cours de laquelle le nouveau chef d'établissement, Monsieur MATÉO, a été présenté. Puis il a été effectué un bilan de la rentrée scolaire (412 élèves) ainsi que le point sur les travaux en cours (création de 3 préaux) financés par le Conseil Départemental du Rhône.

## **4) RÉUNION DU CRU CHIROUBLES**

La réunion, qui a eu lieu le 03 octobre, a fait état des rendements moyens enregistrés lors de cette campagne de vendanges, soit 30 hl/ha (en 2016 = 19 hl/ha). Le Cru projette la création d'un site internet.

Quant au projet d'ouverture d'un « point de vente à emporter », les membres du Cru demande des devis pour aménager la Salle Pulliat.

## **5) DÉFILÉ DU 11 NOVEMBRE**

L'horaire du défilé a été fixé à 11 h 00. Monsieur le Maire donne rendez-vous aux Conseillers à 10 h 30, à la Salle des Fêtes, pour la mise en place. Les enfants de l'École participeront avec la lecture d'un texte.

## **6) COMMISSION DU PERSONNEL**

Une réunion est fixée au jeudi 30 novembre 2017, à 19 h 00, à la Mairie.

## **7) CONVENTION SPA**

La Commune ne disposant pas de fourrière communale, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de fourrière avec la SPA de LYON et du Sud-Est par laquelle il est confié le soin d'accueillir et de garder les chiens trouvés errants ou en état de divagation sur le territoire de la Commune. Le coût s'élève à 0.35 € par habitant. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

## **8) LABEL « VILLES ET VILLAGES FLEURIS DU RHÔNE ET DE LA MÉTROPOLÉ LYON »**

Le Comité Technique pour le Fleurissement du Rhône (loi association 1901), créé en 1974 par le Département du Rhône, est dissous et liquidé par manque de moyen financier (le Département du Rhône ne voulant plus subventionner l'association). Pour information, le territoire est placé au 13<sup>ème</sup> rang des Départements les plus fleuris de France.

## **9) CHAPITEAU**

Monsieur le Maire communique une demande verbale faite par la Présidente des CLASSES EN 8 relative à l'installation d'un chapiteau sur l'esplanade de la Mairie, à l'occasion de la Fête des Conscrits, avec en prévision un bal public le vendredi soir. Il est en attente d'informations complémentaires.

**10) BARRIÈRES DEVANT L'ÉGLISE**

Monsieur Joël GAUTHIER demande quand les barrières seront installées devant le porche de l'Église. L'entreprise LACHARME avait parlé de début novembre !

**11) PERMIS DE CONSTRUIRE**

La demande de permis de construire de Monsieur et Madame Roland PETIT a été acceptée.

Avant de clore la séance, le Conseil Municipal fixe la prochaine réunion au lundi 04 décembre 2017 à 20 heures 00.

La séance est levée à 21 heures 45.

